

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme de Branscourt

Révision allégée n°1 du PLU

Par arrêté n° CUGR-DUPAACV-2022-073 en date du 11 juillet 2022, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Branscourt.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

DU 05 SEPTEMBRE 2022 A 16H30

AU 06 OCTOBRE 2022 A 18H00

L'objectif de la révision allégée n°1 est :

- De permettre l'implantation d'activités non agricoles d'un centre équestre en zone agricole du PLU.

Madame Danièle DENYS, ingénieur d'études sanitaires en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 10h30 à 13h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Branscourt, rue du vieux berger 51140 BRANSCOURT, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **LE LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 DE 16H30 A 18H00**
- **LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 DE 10H30 A 12H00**
- **LE JEUDI 06 OCTOBRE 2022 DE 16H30 A 18H00**

En raison, du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du commissaire-enquêteur en contactant le pôle territorial Champagne Vesle au 03 26 03 69 29.

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Branscourt, sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°1, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims